

GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE



COMMUNIQUE DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche* lors de la Commission Permanente du 2 mai 2017 :

- **4 190** € répartis en faveur des communes de Montpezat sous bauzon et Saint Cirgues en montagne et de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens,
- 1 100 € répartis en faveur de l'association « animations pradoises » et « le scarabée » à Thueyts, pour l'organisation de manifestations, au titre du fonds d'encouragement aux initiatives locales.
- 1 000 € seront attribuées à deux auto-écoles dans le cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi » pour l'accompagnement de deux jeunes du canton, porteurs d'un projet socio-professionnel accompagné par le réseau des missions locales,
- 2 400 € en faveur d'une étudiante effectuant son stage chez un médecin du canton, au titre de l'aide aux stages de médecine en milieu rural,
- **187 197,89** € en faveur de la commune de Prades pour la réalisation de l'aménagement de traversée d'agglomération de la RD 19, au titre des règles d'intervention du Département pour les projets intéressants la voirie départementale.